

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2023

**TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES - (N° 682)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Cazenave

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« dans leur passation comme leur exécution »

les mots :

« au stade de leur passation comme de leur exécution » ; ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 6, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.